

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune Auris en Oisans

Dossier n° DP 038 020 15 20002

Déposée le 25/03/2015

Par : Mr Pouchot-Rouge-Boulin Dominique
Pour : réfection de la toiture, création deux
velux

Sur un terrain sis : lieu-dit Village des Certs
38142 Auris en Oisans, section D n°650

ARRÊTE N°5/2015

accordant une déclaration préalable pour la réfection de la toiture et, la création
de deux velux, au nom de la commune d'Auris en Oisans

Le maire d'Auris en Oisans,

Vu la demande de déclaration préalable déposée par Mr Pouchot-Rouge-Boulin Dominique
demeurant, Les Certs, 38142 Auris En Oisans et, enregistrée par la mairie d'Auris en
Oisans sous le numéro DP 038 020 15 20002

Vu l'objet de la demande :

- Pour réfection de la toiture de la maison d'habitation principale située au village des
Certs, section D n°650 ; la couverture sera en bac acier gris graphite.

-La création de deux velux de 134 cm x 98 cm sur le pan Sud de la toiture, qui
surplombe la parcelle de Mme et Mr Pouchot-Rouge-Boulin Dominique.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan d'occupation des sols approuvé et modifié le 30 avril 2004 ;

Vu la révision simplifiée du plan d'occupation des sols approuvée le 18 Mai 2009 ;

Vu le projet de plan de prévention des risques de la commune porté à connaissance le 20
Juillet 1999 par Mr Le Préfet de l'Isère;

CONSIDERANT que le projet consiste en la réfection de la toiture et, la création de
deux velux de 134 cm x 98 cm, de la maison d'habitation principale de Mme et Mr
Pouchot -Rouge-Boulin Dominique, située au village des Certs, à Auris en Oisans (38142)

ARRÊTE

Article 1

La déclaration préalable est ACCORDEE.

Auris en Oisans, le 25 Mars 2015

Le Maire : Yves Moiroux

